

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 MARS 2011

N° 2 - 66 /2011 : OPAH QUARTIERS D'ALBI : ATTRIBUTION AIDE COMMUNAUTAIRE POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Pilote : Territoire d'agglomération-Habitat

Autres services concernés : Finances et Budget, Affaires Juridiques et Marchés Publics

Monsieur Claude JULIEN, rapporteur,

Par délibération en date du 2 février 2010, la communauté d'agglomération a décidé de mettre en œuvre le dispositif d'aides communautaires d'OPAH en complément des aides accordées par l'Anah et les autres financeurs de l'opération.

Aujourd'hui les porteurs de projet d'amélioration de l'habitat bénéficiaires d'un engagement de financement Anah, ont déposé un dossier complet de demande de subvention d'OPAH auprès de la Communauté d'agglomération.

Propriétaire				Nbre logt	€ logt	Dépense subventionnée Anah				Aide prévisionnelle C2A	
NOM Prénom	Adresse logement	PO	PB			Confort thermique	Travaux classiques	Maintien à domicile	Insalubrité	Taux, 10€/m²	Montant
CATALO Jérôme	14 rue Laroche 81000 ALBI		PB	1	40	15 249 €			10€/m²	400 €	
RECOULES Adrien	61 boulevard Sout 81000 ALBI		PB	1	34	18 796 €			10€/m²	340 €	
SERIN Gérard et Françoise	7 rue Berne Lagarde 81000 ALBI		PB	1	132	60 000 €			10€/m²	1 200 €	

Je vous propose donc :

- d'attribuer l'aide communautaire d'OPAH aux propriétaires concernés,
- de préciser que le versement de l'aide communautaire d'OPAH interviendra sur présentation de factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux réalisés,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à procéder au versement de la subvention communautaire à l'aide des crédits prévus à cet effet sur le budget de l'exercice et suivants.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° 1 - 14 /2010 portant OPAH communautaire Quartiers d'Albi : dispositif d'aides financières communautaires pour travaux d'amélioration de l'habitat,

VU les dossiers de demande de subvention d'aide communautaire d'OPAH déposés par les propriétaires concernés,

VU l'avis favorable du Bureau de la Communauté d'Agglomération réuni le 15 février 2011 et le 01 mars 2011,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **DÉCIDE**

↳ **D'ATTRIBUER** l'aide communautaire d'OPAH suivante à :

Propriétaire				Nbre logt	S ² logt	Dépense subventionnée Anah				Aide prévisionnelle C2A	
NOM Prénom	Adresse logement	PO	PB			Confort thermique	Travaux classiques	Maintien à domicile	Insalubrité	Taux, 10€/m ²	Montant
CATALO Jérôme	14 rue Laroche 81000 ALBI		PB	1	40	15 249 €			10€/m ²	400 €	
RECOULES Adrien	61 boulevard Sout 81000 ALBI		PB	1	34	18 796 €			10€/m ²	340 €	
SERIN Gérard et Françoise	7 rue Berne Lagarde 81000 ALBI		PB	1	132	60 000 €			10€/m ²	1 200 €	

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant délégué à procéder au versement de la subvention communautaire à l'aide des crédits prévus à cet effet sur le budget de l'exercice et suivants.

↳ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur le budget de l'exercice en cours et suivants chapitre 204.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 Mars 2011

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE